



EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 23 Juin 2005

**Président :** M. REBSAMEN

**Secrétaires :** Melle MASLOUHI - M. BOURNY

Membres présents : M. ALLAERT - Mme AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY - M. BELLEVILLE - M. BERNARD J.J. - Melle BERNARD M. - M. BERTELOOT - Mme BESSIS - Mme BIOT - Mme BLIGNY - M. BOUHELIER - M. BRESSAND - M. CARBONNEL - M. CHAPUIS - Mme COLOMBET - M. DANIERE - Mme DARCIAUX - M. DELATTE - M. DESVIGNES - M. DINCHER - M. DODET - M. DOUHAIT - M. DUPIRE - Mme DURNERIN - M. ETIEVANT - M. FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT G. - M. GILLOT J.P. - M. GONDELLIER - M. HESSE - M. IZIMER - M. JOLY - M. JULIEN - M. LABORIER - Mme LEMOUZY - M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MARTIN - M. MASSON - Mme MASSU - M. MENUT - M. MILLOT - M. MOREAU - M. NOWOTNY - M. OBRIOT - M. PARIS - M. PERRIN - M. PILLIEN - M. PINON - Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY - Mme ROY - M. SAUNIE - M. SOUMIER - Mme TENENBAUM - M. VOUILLOT.

Membres absents : M. AUDARD - M. BEKHTAOUI - M. BRENOT (pouvoir à M. PERRIN) - M. BRIOT - M. BRUYERE (pouvoir à M. CARBONNEL) - M. CHEVIGNY (pouvoir à M. BELLEVILLE) - Mme DELEBARRE (pouvoir à M. MASSON) - M. DUBOIS (pouvoir à M. MOREAU) - M. ESMONIN (pouvoir à M. BACHELARD) - Mme FLAMENT (pouvoir à M. JULIEN) - M. FOUCHERES (pouvoir à M. CHAPUIS) - Mme HERVIEU - M. LAURENT (pouvoir à M. PINON) - M. NUDANT - M. PETITJEAN - M. ROIZOT (pouvoir à M. BARBEY).

---

---

**OBJET : ENVIRONNEMENT - Collecte et tri des déchets – Régularisation de la participation financière des collectivités clientes pour 2004.**

La participation prévisionnelle versée par les collectivités clientes fait l'objet d'une régularisation lorsque les comptes sont arrêtés. Il convient d'arrêter les contributions pour l'année 2004.

**1) Les charges de collecte**

Outre les dépenses liées au marché de collecte représentant près de 95 % des dépenses totales, les coûts de collecte comprennent principalement :

- charges de personnel du service Collecte et Tri de la Communauté ;
- divers contrats de prestations de service ;
- étude diagnostic du contrat de collecte ;
- catalogues et imprimés ;
- achat de conteneurs à déchets, de colonnes à verre, de composteurs individuels.

Sont déduites de ces coûts les recettes et dépenses spécifiques à la collecte sélective affectées à la Communauté uniquement.

Compte tenu de ces éléments, le montant total des charges à répartir entre toutes les collectivités s'élève à 8 805 232,50 €.

La part des collectivités clientes au titre de l'année 2004 s'élève à 336 051 euros contre 347 586 euros appelés au titre des estimations prévisionnelles 2004.

Compte tenu des acomptes déjà versés la Communauté devra rembourser aux collectivités clientes la somme globale 11 535 euros.

## **2) Les charges de traitement**

Le montant total des dépenses de traitement (fonctionnement + investissement) s'élève pour l'année 2004 à 8 458 965,32 euros.

Les principaux investissements de l'exercice concernent :

- les travaux de rénovation des fours ;
  - . des travaux de réparation de charpente métallique (suite sinistre grue)
  - . le remplacement du séparateur à courant de Foucault.

Les coûts de traitement pris en compte pour l'année 2004 pour le calcul des contributions des collectivités clientes comprennent :

- les dépenses de fonctionnement de l'usine (frais de personnel de l'usine et pour partie ceux du service communautaire de l'environnement, eau, électricité, autres consommables, matériels d'entretien, travaux de maintenance des bâtiments, des matériels et des installations techniques, assurance, frais de communication, taxes, impôts, intérêts des emprunts de la 1<sup>ère</sup> mise aux normes contractés en 1998.
- plus l'annuité (capital) des emprunts de la 1<sup>ère</sup> mise aux normes ;
- plus l'annuité (capital + intérêt) d'un emprunt calculé sur 15 ans représentatif des travaux et équipements HT réalisés à compter de 2003 et relatifs à la seconde mise aux normes et aux travaux d'entretien, renouvellement des bâtiments et installations ;
- plus la troisième échéance de l'arrêt des comptes 2002 (3/15) ;
- moins les subventions obtenues au titre des investissements amorties sur 15 ans.

Les contributions dues par les collectivités clientes au titre des comptes arrêtés pour 2004 et sur la base des éléments pris en compte et rappelés ci-dessus, s'établissent à 840 837 euros soit, 39,33 euros ramenées à la tonne de déchets traitée, contre 894 423 euros (42,73 €/T) appelés au titre du budget primitif.

Compte tenu des acomptes déjà versés, la Communauté devra rembourser aux collectivités clientes la somme globale de 53 586 €.

Vu l'avis de la commission,

**LE CONSEIL,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE**

- **d'approuver** les comptes arrêtés entre la Communauté et les collectivités clientes pour l'exercice 2004 à la somme de :
  - 336 051 euros au titre des charges de collecte,
  - 840 837 euros au titre des charges de traitement
  
- **de régulariser** les comptes avec les collectivités clientes dans les conditions fixées au tableau annexé au terme duquel la Communauté devra rembourser une somme globale de 11 535 € au titre de la collecte et de 53 586 € au titre du traitement.

Pour extrait conforme,  
Le Président

*M. Pignatelli*



Publié le **30 JUIN 2005**  
Déposé en Préfecture le

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :

**- 1 JUIL. 2005**



VU pour être annexé à délibération  
 du Conseil du : 23 JUIN 2005  
 DIJON, le : 30 JUIN 2005

LE PRÉSIDENT,

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
 Déposé le :



COMMUNES	COLLECTE			INCINERATION		
	REALISE COLLECTE	Acomptes versés	Solde à répartir	REPARTITION INCINERATION	Acomptes versés	Solde répartir
BROCHON	13 674			10 621		
COUCHEY	28 024			13 569		
FIXIN	12 709			8 628		
GEVREY-CHAMBERTIN	89 832			37 795		
<b>SI.CO.DI</b>	<b>144 239</b>	149 191	4 962	70 613	76 209	5 596
ASNIERES-LES-DIJON	0			0		
BELLEFOND				0		
BRETIGNY				0		
BROGNON				0		
CLENAY				0		
FLACEY				0		
NORGES-LA-VILLE				0		
ORGEUX				0		
RUFFEY-LES-ECHIREY				0		
SAINT-JULIEN				0		
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE NORGES</b>						
ARC-SUR-TILLE	76 554			74 845	81 377	6 532
COUTERNON	34 477			29 242		
VAROIS ET CHAIGNOT	26 995			17 847		
	0			22 512		
	0			0		
<b>Cté de la Plaine des Tillés</b>	<b>138 026</b>	142 763	4 737	69 601	74 601	5 000
DAROIS	5 704			4 211		
ETAULES	4 555			2 963		
PASQUES	5 142			3 163		
PRENOIS	5 584			3 982		
MESSIGNY-ET-VANTOUX	18 606			16 664		
<b>Cté Forêt Lavières et Suzon</b>	<b>39 591</b>	40 950	1 359	30 983	31 614	631
CORCELLE LES MONTS	11 416	11 808	392	7 625	8 314	689
FLAVIGNEROT	2 779	2 874	95	1 934	1 913	21
SIVOM GENLIS	0	0	0	278 969	292 329	13 360
SIVOM NUIITS-SAINT-GEORGES	0	0	0	191 703	206 001	14 298
SIVOM SAINT-JEAN-DE-LOSNE	0	0	0	114 564	122 065	7 501
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>336 051</b>	347 586	-11 535	840 837	894 423	-53 586